

PRÉFECTURE DU LOM ET DJEREM : APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

**N° 001/AONO/B15/SIGAMP/CDPM/LD
/2021 DU 12/02/2021 POUR
L'EXECUTION DES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UN BLOC DE
DEUX SALLES DE CLASSE AU
LYCEE DE TIGAZA, DANS LE
DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM,
REGION DE L'EST.**

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public Exercice 2021, le Préfet du Département du Lom et Djerem, Autorité Contractante, lance pour le compte du Ministre des Enseignements Secondaires, Maître d'Ouvrage, un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de construction d'un bloc de deux salles de classe au Lycée de Tigaza, dans le Département du Lom et Djerem, Région de l'Est.

2. Consistance des prestations

L'ensemble des travaux comprend notamment :

- Travaux préparatoires;
- Terrassement ;

- Fondations ;
- Maçonnerie – Béton armé en élévation ;
- Charpente ‘ Couverture, Bardage
- Menuiserie Métallique ;
- Electricité ;
- Peinture.
- Aménagements ‘ VRD ;

3. Coût prévisionnel

Les travaux objet du présent Appel d’Offres, sont financés par le Budget d’Investissement Public (BIP) exercice 2021, pour un montant prévisionnel de 22 000 000 (Vingt-deux millions) Francs CFA TTC.

4. Délai de livraison

Le délai maximum d’exécution est de quatre (04) mois, incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l’enclavement et aux contraintes particulières du site, aux conditions climatiques et aux moyens d’accès au site. Le délai court à compter de la date de notification de l’ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au soumissionnaire de proposer dans son offre un calendrier d’exécution entrant dans le délai sus-indiqué. Le délai contractuel est celui proposé dans l’offre du Cocontractant.

5. Allotissement

UNIQUE

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d’Offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais intéressées, justifiant des capacités techniques, financières et juridiques.

7. Financement

La participation au présent Appel d’Offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais intéressées, justifiant des capacités techniques, financières et juridiques.

8. Consultation du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré au secrétariat particulier du Préfet du Lom et Djerem, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant, le versement d'une somme non remboursable de trente mille (30 000) francs CFA, payable à la Trésorerie paierie Générale de Bertoua.

9. Acquisition du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré au secrétariat particulier du Préfet du Lom et Djerem, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant, le versement d'une somme non remboursable de trente mille (30 000) francs CFA, payable à la Trésorerie paierie Générale de Bertoua.

10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous pli fermé au secrétariat particulier du Préfet du Lom et Djerem Maître d'Ouvrage Délégué, au plus tard le 25 mars 2021 à 10H00 heures précises et devra porter la mention suivante :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°001/AONO/B15/SIGAMP/CDPM/LD/2021 DU 12/02/2021

POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC

DE DEUX SALLES DE CLASSE AU LYCÉE DE TIGAZA,

DANS LE DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST.

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

11. Cautionnement provisoire

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant de 2% du montant prévisionnel, soit 440 000 (quatre cent quarante mille) F CFA délivrée par un

établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère en charge des Finances.

12. Recevabilité des offres

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant de 2% du montant prévisionnel, soit 440 000 (quatre cent quarante mille) F CFA délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère en charge des Finances.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des offres se fera dans la salle de conférences des services du Préfet du Lom et Djerem, Maître d'Ouvrage Délégué, le 25 mars 2021 à 11 heures 00 précises, par la Commission Départementale de Passation des Marchés du Lom et Djerem, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

14. Critères d'évaluation

A. Critères éliminatoires :

a- Offre administrative

- Absence d'une pièce administrative ;
- Pièce falsifiée ;
- Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48h règlementaire ;

b- Offre technique

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- N'avoir pas réuni au moins 80% de critères de qualification.

c- Offre financière

Absence dans le sous-détail des prix, d'un prix unitaire quantifié ;

Omission dans le bordereau des prix unitaires ou dans le

devis, d'un prix d'une tâche quantifiée.

N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

B. Critères essentiels de qualification :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- la capacité financière ——— Oui/Non
- Les références de l'Entreprise ——— Oui/Non
- Le matériel et les équipements essentiels ——— Oui/Non
- L'expérience du personnel d'encadrement ——— Oui/Non
- L'organisation, les plannings d'approvisionnement et d'exécution des travaux et la compréhension du projet ——— Oui/Non

Toute offre ayant obtenu au moment de son évaluation technique un pourcentage de « Oui » supérieur ou égal à quatre-vingt pour cent (80%) verra son offre financière examinée.

15. Attribution

NA

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant soixante (60) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables au secrétariat particulier de la Préfecture de Bertoua. tél. :695679624

BERTOUA le 12 Février 2021

Le PRÉFET

BONYOMO DONATIEN

**PRÉFECTURE DU LOM ET DJEREM :
APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT N°
002/A0N0/B15/SIGAMP/CDPM/LD/2
021 DU 08 FEVRIER 2021 POUR
L'EXECUTION DES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DE L'INSPECTION
D'ARRONDISSEMENT DE
L'EDUCATION DE BASE DE BELABO**

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public Exercice 2021, le Préfet du Département du Lom et Djerem, Autorité Contractante, lance pour le compte du Ministre l'Education de Base, Maître d'Ouvrage, un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de construction de l'Inspection d'Arrondissement de l'Education de Base de Belabo, dans le Département du Lom et Djerem, Région de l'Est.

2. Consistance des prestations

Les travaux à réaliser portent sur :

Lot 100 : Installation de chantier – Etudes;

Lot 200 : Travaux préparatoires ;
Lot 300 : Fondations ;
Lot 400 : Maçonnerie-Élévation ;
Lot 500 : Charpente – Couverture – Plafond;
Lot 600 : Menuiserie métallique;
Lot 700 : Menuiserie Bois ;
Lot 800 : Plomberie sanitaire
Lot 900 : Électricité;
Lot 1000 : Revêtement des sols et murs
Lot 1100 : Peinture ;
Lot 1200 : Vitrerie
Lot 1300 : VRD.

3. Coût prévisionnel

Vingt-Sept millions Cinq Cent Mille (27 500 000) FCFA TTC ;

4. Délai de livraison

Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est de quatre (04) mois, délai incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, à la particularité du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au co-contractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

5. Allotissement

UNIQUE

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les petites et moyennes entreprises de droit camerounais, jouissant des capacités juridiques, techniques et financières requises.

7. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public de la République du Cameroun, Exercice 2021.

8. Consultation du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté aux heures ouvrables à la Préfecture de Bertoua, dès publication du présent avis.

9. Acquisition du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré au secrétariat particulier du Préfet du Lom et Djerem, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant, le versement d'une somme non remboursable de trente mille (30 000) francs CFA, payable à la Trésorerie paierie Générale de Bertoua.

10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous pli fermé au secrétariat particulier du Préfet du Lom et Djerem, Autorité Contractante, au plus tard le 25 mars 2021 à 10H00 heures précises et devra porter la mention suivante :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°02/AONO/B15/SIGAMP/CDPM/LD/2021 DU 12/02/2021

**POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'INSPECTION
D'ARRONDISSEMENT DE L'EDUCATION DE BASE DE BELABO,**

DANS LE DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST.

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

11. Cautionnement provisoire

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire d'une durée de validité de cent vingt jours (120) jours représentant 2% du cout prévisionnel de chaque lots ; établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire de premier ordre, agréé par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au-delà du trentième (30ème) jour après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

12. Recevabilité des offres

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire d'une durée de validité de cent vingt jours (120) jours représentant 2% du cout prévisionnel de chaque lots ; établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire de premier ordre, agréé par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au-delà du trentième (30ème) jour après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des offres se fera dans la salle de conférences des services du Préfet du Lom et Djerem, Maître d'Ouvrage, le 25 mars 2021 à 11 heures 00 précises, par la Commission Départementale de Passation des Marchés du Lom et Djerem, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

14. Critères d'évaluation

1- Critères éliminatoires :

a. Offre Administrative

2- Absence d'une pièce administrative ;

3- Pièce falsifiée ;

4- Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire ;

a. Offre technique

5- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;

6- N'avoir pas réuni au moins 80% de critères de qualification.

a. Offre Financière

7- Offre financière incomplète ;

8- Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;

N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

9- Critères de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

10- La capacité financière de Treize millions sept cent cinquante mille (13 750 000) '....Oui

11- Les références de l'Entreprise ——-Oui

12- La compréhension du projet ——-Oui

13- L'expérience du personnel d'encadrement ——- Oui

14- Le matériel et les équipements essentiels ——- Oui

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « Oui » supérieur ou égal à 80% de la note technique, (soit au moins 04 « Oui » sur 05 « Oui ») seront examinées.

15. Attribution

La Lettre-Commande à élaborer sera attribuée au soumissionnaire dont l'offre:

- i. Administrative sera jugée conforme ;
- ii. Technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80 % ;
- iii. Financière après corrections conformément aux dispositions du RPA0 des sous-détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant soixante (60) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables au secrétariat particulier de la Préfecture de Bertoua. tél. :695679624

BERTOUA le 12 Février 2021

Le PRÉFET
BONYOMO DONATIEN

[Télécharger le DAO](#)

PRÉFECTURE DU LOM ET DJEREM : AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 003/AONO/B15/SIGAMP/CDPM- LD/2021 DU 12/02/2021 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'ECONOMIE DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DU LOM ET DJEREM.

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de réhabilitation de la Délégation Départementale de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire du Lom et Djerem, selon la répartition des tâches à exécuter citées ci-dessous :

2. Consistance des prestations

Ces travaux comprennent les corps d'état et les tâches à réaliser suivant :

- Travaux préparatoires ;
- Démolition;
- Menuiserie bois et Métallique ;

- Plafonnage;
- Peinture ;

3. Coût prévisionnel

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public, Exercice 2021, pour un coût estimatif de Six-Millions (6 000 000) de Francs CFA TTC.

4. Délai de livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de Deux (02) Mois calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux, date de signature de votre contrat.

5. Allotissement

UNIQUE

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine d'aménagement des Bâtiments et du Génie-Civil.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

7. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public, Exercice 2021, pour un coût estimatif de Six-Millions (6 000 000) de Francs CFA TTC.

8. Consultation du dossier

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres

peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Commission Départementale de passation des Marchés Publics du Lom et Djerem, Cellule d'Appui au lancement des offres dans les services de la Préfecture de Bertoua.

9. Acquisition du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Commission Départementale de passation des Marchés Publics du lom et Djerem, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offres est de Dix-mille (10 000) francs CFA auprès de la Trésorerie de Bertoua.

10. Remise des offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Commission Départementale de passation des Marchés Publics du lom et Djerem, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offres est de Dix-mille (10 000) francs CFA auprès de la Trésorerie de Bertoua.

11. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DA0, d'un montant de : 120 000 FCFA (Cent-Vingt-Mille CFA), et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la

liste figure dans la pièce 12 du DA0, d'un montant de : 120 000 FCFA (Cent-Vingt-Mille CFA), et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps le 25 mars 2021 à 11 heures précises dans la salle de réunion de la Préfecture de Bertoua, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

1ère étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.

2e étape : Evaluation technique des offres administratives conformes.

3e étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

13.1- Critères éliminatoires

13.1.1 : Pièces administratives

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Pièce falsifiée ou non authentique.

13.1.2 : Offre technique

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiées ou scannés ;
- c) Chiffre d'affaires dans les Bâtiments et Travaux Publics (BTP) au cours des trois (03) dernières années inférieur à Cent millions (20 000 000) de Francs CFA ;
- d) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des trois dernières années, comme entrepreneur principal, d'un chantier de construction de Bâtiments ;
- e) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- f) Non satisfaction, au moins, à trente(30) critères essentiels sur quarante-cinq (45).

13.1.3 : Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- d) Absence d'un sous-détail de prix ;
- e) Sous-détail de prix irréaliste et erroné.

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disante

après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagées par leurs offres pendant une période de quatre -vingt -dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la Préfecture de Bertoua, tél : 695 67 96 24.

BERTOUA le 12 Février 2021

Le PRÉFET

BONYOMO DONATIEN

[Télécharger le DAO](#)